Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1648

Rubrik: L'avis de DP

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des lobbies et des élus

Cette semaine c'est le tour de la méthode. Comment les auteurs envisagent-ils la mise en œuvre de leurs propositions, dans le difficile contexte des instances fédérales?

bien, on ne compte plus les projets d'interventions et d'amendements livrés textes en mains, prêts pour une présentation en séance de commission ou d'assemblée plénière, selon une mécanique admirablement décrite dans *Mais im Bundeshuus*. Avec le triple effet de prolonger les débats, de faire parler du thème en cause et d'impliquer les députés dans la défense d'intérêts catégoriels. Sommaruga et Strahm semblent oublier les deux freins aux développements du lobbyisme et à l'accroissement de son efficacité: d'une part, il règne désormais une certaine transparence sur les réseaux d'influence tissés au Palais fédéral et, d'autre part, la multiplication de leurs interventions les affaiblit mutuellement.

En revanche, les auteurs mettent avec raison en évidence un phénomène moins connu: de plus en plus, les partis se comportent eux-mêmes à la manière de lobbies. Au point qu'ils confient à des tiers, réputés plus efficaces, l'exécution de leur propre mission, déléguant par exemple la récolte de signatures pour telle initiative populaire ou demande de référendum. Ce faisant, les partis en viennent à sous-traiter ce qui fut leur *core-business* en démocratie directe et à se mettre aux mains d'organisations ayant d'autres objectifs qu'eux. Car ces dernières veulent d'abord faire la démonstration de leur capacité de mobilisation, de leur aptitude à s'emparer d'un thème, de leur habileté à déstabiliser l'adversaire (parti ou autre groupe de pression). Autant d'effets que les partis, toutes obédiences confondues, seraient désormais bien en peine d'obtenir.

Mais le pire aux yeux de nos deux auteurs est ailleurs: en réalité, et de par leur propre faute, les partis voient se réduire leur marge de manœuvre pour négocier des alliances ponctuelles et diminuer la fiabilité des quelques engagements encore mutuellement pris. Le tout mine la confiance absolument nécessaire pour un fonctionnement acceptable du système de concordance, dont la plupart se réclament sans respecter les règles de base d'un jeu sans doute trop subtil pour eux et trop peu gratifiant au plan médiatique.

Concordance malgré tout

A la concordance envers et contre tout, Sommaruga et Strahm restent fidèlement attachés. Et ne se font pas vraiment de souci pour elle, la jugeant insubmersible en Confédération helvétique (cf. encadré à la page 4). Ils se posent pourtant beaucoup de questions à son propos: comment la concordance pourra-t-elle échapper à l'immédiatisme ambiant, avec des parlementaires qui, à l'instar des managers de sociétés cotées en bourse, doivent continuellement présenter des résultats, comme si chaque séance ou session se terminait obligatoirement par un bulletin de victoire ou une évaluation largement positive? Comment susciter de véritables engagements mutuels entre partis et groupes politiques, à géométrie variable et de longue durée, malgré le rythme fou des législatures de quatre ans? Comment fabriquer des majorités de circonstances mais solidement opérationnelles? Concrètement, comment retrouver l'esprit qui aura soufflé sur la clientèle de certains bistrots inspirants de la ville fédérale: l'Harmonie pour la TVA finale, le Della Casa pour l'accréditation des HES, le Kreuz pour le financement des PME?

Gastronomie plus ou moins raffinée mise à part, il vaut mieux laisser la concordance trouver son chemin que de vouloir implanter des procédures non helvétiques du type élection du gouvernement au scrutin de liste ou, plus inimaginable encore en Suisse, réduction des droits des citoyens en démocratie directe - une invention des néo-libéraux toutes tendances confondues, de Beat Kappeler à Thomas Held (*Avenir suisse*) en passant par Aymo Brunetti (*seco*) ou Silvio Borner (et autres professeurs de l'Ecole de Bâle).

Si Sommaruga et Strahm lisaient *DP* - personne n'est parfait - ils pourraient compléter leur liste en y ajoutant François Cherix et quelques autres socialistes qui ne craignent pas d'envisager une augmentation du nombre des signatures requises pour l'initiative ou le référendum, allant à contre-courant de toutes les réformes récentes en la matière, dont la nouvelle Constitution zurichoise donne une illustration accablante. *yj*

L'avis de DP

Ouvert de longue date à *DP*, le débat sur la démocratie de concordance a rebondi au début de cette année, avec un vif duel entre François Cherix, l'auteur d'*Un désir de nouvelles républiques* (L'Aire, 2004), et Jean-Daniel Delley, appuyé par Ruth Dreifuss dans son rôle de gardien du temple de la concordance, qui apparaît décidément comme le moins mauvais des régimes pour la Confédération helvétique.

En substance, le premier souhaite «rendre le Conseil fédéral plus cohérent sans le dénaturer»; il s'agit de former «une équipe qui doit s'entendre sur la question des personnes et du programme» avant de se soumettre au scrutin de liste; on en finirait avec cette hasardeuse succession d'élections individuelles, opposant des candidatures circonstantielles et composant un collège forcément disparate. De son côté, Jean-Daniel Delley demeure profondément convaincu de la supériorité de la démocratie de concordance et conteste qu'il faille changer de système sous le prétexte qu'il fonctionne mal - sur ce dernier point tout le monde s'entend. En bref, Sommaruga, Strahm et Delley sont d'accord pour préconiser un meilleur respect des règles de la concordance plutôt que son abolition (Cf. *DP* 1633, 4 février 2005. Voir aussi les nos 1630 et 1631 ainsi que, plus récemment, 1643).

Reste à savoir si le jeu de la concordance, qui exige patience, souplesse et subtilité, pourra continuer malgré les continuelles estocades portées par trois groupes d'acteurs objectivement complices: Christoph Blocher et son état-major rapproché, le club de moins en moins fermé des «marketeurs» politiques et les *mass media* qui croient devoir se vouer à une actualité aussi immédiate que fortement personnalisée. *yj*